

COMMUNE DE TOX (20270)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**ETUDE SCP MICHELI & BENEDETTI NOTAIRES A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) ZI DE
MIGLIACCIARU**

TEL : 04.95.56.53.00

Date de l'acte : 9 avril 2026

Suivant acte reçu par Me Floriane BENEDETTI, notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Haute-Corse) Z.I de Migliacciaro, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Au profit de :

Madame Olympia **FILIPPI**, retraitée, demeurant à TOX (20270) Place du Planton.
Née à TUNIS (TUNISIE), le 18 juin 1947.
Veuve de Monsieur Jean Joseph **FLORES** et non remariée.

Portant sur le bien suivant :

Dans un ensemble immobilier situé à TOX (HAUTE-CORSE) 20270 TOX.
Comprenant deux bâtiments.
Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|---------------------|------------------|
| C | 146 | 3 RTE DI A RENICCIA | 00 ha 02 a 06 ca |

Le lot de copropriété suivant :

UN QUART EN PLEINE PROPRIETE

Lot numéro dix-sept (17)

Grenier.

Étant ici précisé que ledit grenier a été transformé en appartement.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me BENEDETTI

Mail de l'étude : micheli.benedetti.20054@notaires.fr